

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
201<sup>e</sup> année  
10 juillet 2025  
n° 25 / 8090<sup>e</sup>  
pages 1201 à 1248

## CHRONIQUE / Contrat et obligations

Pacte de préférence ou fausse espérance ?

> Alex Tani

1215

## ÉDITORIAL

1201 Indice d'insécurité juridique, *Maxime Barba*

## ACTUALITÉS

- 1204 Virement bancaire (contestation) : délai d'action contre la banque
- 1204 Pratique restrictive (négociation commerciale) : avantage sans contrepartie
- 1205 Concurrence déloyale : voitures de transport avec chauffeur
- 1207 Liquidation judiciaire (dessaisissement) : portée de l'inopposabilité
- 1207 Responsabilité civile : indemnisation de la perte d'une chance
- 1207 Responsabilité contractuelle (garagiste) : présomption de faute et de causalité
- 1210 Étranger (immigration) : délit d'aide à l'entrée irrégulière
- 1211 Détention provisoire (mineur) : inconstitutionnalité du régime
- 1212 Période d'essai (rupture) : nullité pour motif discriminatoire

## POINT DE VUE

1213 Réforme historique du droit allemand en matière de violences sexuelles ou conjugales : entre progrès et regrets, *Marie Nicolas-Gréciano*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1223 **Panorama** : Droit des majeurs protégés, *Jean-Jacques Lemouland et David Noguéro*
- 1234 **Notes** : *Civitas non iudicat Ecclesiam* : à propos des recours des (ex-)ministres du culte contre leur culte devant les juridictions étatiques, note sous *Ass. plén.*, 4 avr. 2025, *Julien Couard*
- 1240 Réparation du préjudice résultant d'un acte de concurrence déloyale : la peine privée avance toujours masquée, note sous *Com.* 9 avr. 2025, *John-Matthieu Chandler*

## ENTRETIEN

1248 Anne-Blandine Caire – Trois questions autour de la victimisation secondaire



Lefebvre Dalloz



Tour Lefebvre Dalloz  
10 place des Vosges - CS 90358  
92072 Paris La Défense Cedex  
Tél. (Rédaction) 0786620357  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,  
KETTY DE FALCO

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,  
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,  
HÉLÈNE HOCH

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,

BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

## DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCAL DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

### • RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVAL (01 40 64 53 79)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

## ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice  
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER  
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1132,29 € TTC

Étranger : 11175 € HT

Prix au numéro : 49,31 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juillet 2025

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La Défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié  
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal

Taux de fibres recyclées : 0 %

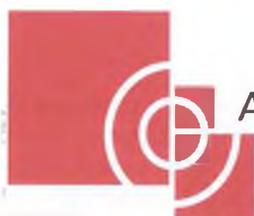
Prot. : 0,08 kg/t

## ÉDITORIAL

Maxime Barba

1201

Indice d'insécurité juridique



## ACTUALITÉS

1204

### DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Virement bancaire (contestation) : délai  
d'action contre la banque, *Com. 2 juill. 2025*

Concurrence-Distribution

Pratique restrictive (négociation  
commerciale) : avantage sans contrepartie,  
*Com. 25 juin 2025*

Concurrence déloyale : voitures de transport  
avec chauffeur, *Com. 25 juin 2025*

Entreprise en difficulté

Jugement d'ouverture (BODACC) :  
portée d'une omission, *Com. 2 juill. 2025*

Interdiction des paiements :  
remboursement d'un prélèvement SEPA,  
*Com. 2 juill. 2025*

Interdiction des inscriptions (hypothèque) :  
mainlevée par le juge de l'exécution,  
*Com. 2 juill. 2025*

Contrat en cours (prêt) : cocontractant  
professionnel du crédit, *Com. 2 juill. 2025*

Liquidation judiciaire (dessaisissement) :  
portée de l'opposabilité, *Com. 2 juill. 2025*

Société et marché financier

Association (publicité) : acquisitions et  
aliénations immobilières, *Civ. 3<sup>e</sup>, 26 juin 2025*

1207

### DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité civile : indemnisation de la  
perte d'une chance, *Ass. plén., 27 juin 2025*

Responsabilité contractuelle (garagiste) :  
présomption de faute et de causalité,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 25 juin 2025*

Responsabilité contractuelle (garagiste) :  
portée de la faute du client,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 25 juin 2025*

Responsabilité contractuelle (avocat) :  
devoir de conseil et de prudence,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 25 juin 2025*

Responsabilité contractuelle (avocat) :  
domaine de la prescription quinquennale,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 25 juin 2025*

Prescription (interruption) : portée  
d'une assignation, *Civ. 3<sup>e</sup>, 26 juin 2025*

Assurance (fausse déclaration) : portée  
de la nullité du contrat, *Civ. 2<sup>e</sup>, 26 juin 2025*

Famille-Personne-Succession

Filiation (possession d'état) : portée  
d'un acte de notoriété, *Civ. 1<sup>re</sup>, 2 juill. 2025*

Majeur protégé (tutelle) : préférence  
pour la tutelle familiale, *Civ. 1<sup>re</sup>, 2 juill. 2025*

1210

### DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Urbanisme (remise en état) : contrôle  
de proportionnalité, *Crim. 24 juin 2025*

1210

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Étranger (immigration) : délit d'aide  
à l'entrée irrégulière, *CJUE 3 juin 2025*

1211

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Détention provisoire (mineur) :  
inconstitutionnalité du régime,  
*Cons. const. 27 juin 2025*

1212

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

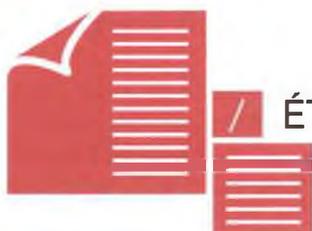
Droit du travail

Période d'essai (rupture) : nullité pour motif  
discriminatoire, *Soc. 25 juin 2025*

Rupture conventionnelle : licenciement  
ultérieur pour faute grave, *Soc. 25 juin 2025*



- 1213 Réforme historique du droit allemand en matière de violences sexuelles ou conjugales : entre progrès et regrets  
par Marie Nicolas-Gréciano



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

- 1215 Pacte de préférence ou fausse espérance ?  
par Alex Tani

### PANORAMA

- 1223 Droit des majeurs protégés  
mai 2024 – mai 2025  
par Jean-Jacques Lemouland et David Noguéro

### NOTES

- 1234 *Civitas non iudicat Ecclesiam* : à propos des recours des (ex-)ministres du culte contre leur culte devant les juridictions étatiques, note sous *Ass. plén.*, 4 avr. 2025  
par Julien Couard
- 1240 Réparation du préjudice résultant d'un acte de concurrence déloyale : la peine privée avance toujours masquée, note sous *Com.* 9 avr. 2025  
par John-Matthieu Chandler



- 1248 Anne-Blandine Caire –  
Trois questions autour de la victimisation secondaire

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :  
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :  
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :  
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :  
5 500 signes (références entre parenthèses).